

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	32
PRESENTS	29	
POUVOIRS	3	
ABSENTS	8	
Vote Pour :	32	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

**BUREAU**  
**SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023**

Date de la Convocation  
**28 MARS 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, Alain ASSIE, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELARINO, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Alain GLADE, Marie GRANEL, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs**, Isabelle FOUROUX CADENE à Paul BOULVRAIS, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL à Blaise AZNAR, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Michel BONNET, Thierno BAH, Nicolas GERAUD, Michelle LAVIT, Bernard MIRAMOND, François VERGNES

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°23\_2023DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 05- Demande d'appui financier auprès des services de l'Etat pour le financement d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour les Gens du voyage.**

**Exposé des motifs**

Dans le cadre du lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour les Gens du voyage, il s'agit de solliciter des financements extérieurs auprès des services de l'Etat (au maximum 50 % du montant HT de l'étude).

**Plan de financement prévisionnel**

*(Sous réserve des résultats de la consultation et de la participation du co-financeur)*

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
MOUS Gens du voyage	33 333 €	40 000 €	Etat	16 667 €
			Autofinancement	23 333 €
Total	33 333 €	40 000 €	Total	40 000€

**Le Bureau,**

Où cet exposé,

Vu le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn, arrêté le 27 octobre 2022,

Vu le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Tarn, arrêté le 21 avril 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.5 Compétence en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, approuvé le 16 décembre 2019 en conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 3 avril 2023 relative au lancement de l'étude maitrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) Gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 21 mars 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

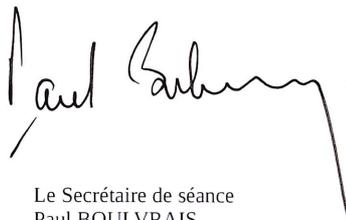
- **approuve** le dépôt des demandes d'appui financier auprès des services de l'Etat,
- **autorise** la sollicitation de tout éventuel financement complémentaire apparaissant durant les opérations,
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **17 AVR. 2023**

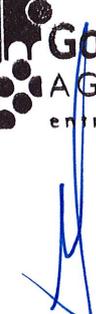
- publication - mise en ligne  
Le **17 AVR. 2023**  
et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



  
Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*